

# BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE 2023

# Riv' Infos

## INFOS COMMUNALES

**Rescopéri :**  
phase avant-projet définitif

**Commerces de la commune :**  
de nouveaux gérants



# SOMMAIRE

<b>P. 4</b>	Délibérations conseil municipal
<b>P. 13</b>	..... Nécrologie
<b>P. 14</b>	..... Infos communales
<b>P. 20</b>	..... Urbanisme
<b>P. 22</b>	..... État-civil
<b>P. 24</b>	..... Petite enfance
<b>P. 25</b>	..... Riv'Histoire
<b>P. 26-27</b>	..... Nos commerces
<b>P. 26-27</b>	..... 1 <sup>er</sup> été à La Rivée
<b>P. 28</b>	..... Médiathèques
<b>P. 30</b>	..... Associations communales
<b>P. 35</b>	..... Informations diverses
<b>P. 38</b>	..... Divers services

## **Directeur de la publication**

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon

## **Responsable de la rédaction**

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

## **Comité de rédaction**

Commission communication de Rives-du-Couesnon

Élus de Rives-du-Couesnon

Hugo Cotrel, directeur général des services

## **Coordination**

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Version électronique : site internet de Rives-du-Couesnon

## **Création et maquettage graphique**

OCTOLUM Design Graphique.com

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

## **Impression**

Impression sur papier recyclé

Artisa Imprim - Fougères

## **Numéro ISSN**

2728-6126

# ÉDITO

Chers concitoyens,

L'été est déjà loin, et l'activité communale de cette fin d'année 2023 est soutenue. Nous venons d'inaugurer le 30 septembre notre éco-gîte La Rivée à Saint-Georges, dont l'exploitation a bien démarré dès le mois de mai. Je souhaite que ce lieu vive pleinement cette nouvelle vie, et que vous puissiez en profiter lors d'événements privés, culturels ou festifs..

Un projet se termine, et d'autres le suivent déjà... Les travaux de la maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) vont commencer à Saint-Jean fin octobre, et les travaux vont durer quelques mois. Nous en profiterons pour compléter la défense incendie dans cette zone du bourg avec la pose d'une bâche à proximité.

Après sa longue phase participative nécessaire, le projet de l'extension de l'école de Saint-Jean arrive également dans sa phase opérationnelle. Le projet définitif a été voté début octobre et prévoit 6 classes, une cantine et un espace périscolaire plus adapté. Les travaux débuteront début 2024 pour une durée d'environ 2 ans.

Aussi, nous finalisons le transfert de la compétence petite enfance-enfance-jeunesse avec l'intégration du personnel (centre de loisirs, micro-crèche et RPE) de Fougères Agglomération vers la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avec une gestion de proximité, nous souhaitons continuer à garantir un service de qualité auprès des familles. Pour aller jusqu'au bout de la simplification, nous validerons fin 2023 la dissolution du syndicat intercommunal de regroupement scolaire pour intégrer la gestion du service dans l'organisation communale.

Je salue deux reprises récentes dans nos commerces locaux : le changement de gérants du commerce de Saint-Georges début septembre, et la réouverture de l'auberge de Vendel courant novembre. Comme tous nos autres commerçants et artisans, ils comptent sur nous !

Concernant la protection de notre patrimoine, les travaux dans l'église de Saint-Marc se terminent, et je relance ici l'appel aux dons lancé avec la Fondation

du patrimoine pour compléter son financement. Merci pour votre soutien ! Le 16 décembre prochain, nous signerons une nouvelle convention avec la Fondation pour le projet de restauration de l'église de Vendel.

Au sujet de la transition énergétique qui s'impose à tous, nos nouveaux projets intègrent déjà des panneaux solaires pour une production électrique locale et propre ; et le conseil municipal a donné récemment, avec une large majorité, son accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'un parc éolien à vocation citoyenne. Je vous tiendrai informés de ce sujet important.

Je profite ici pour vous informer qu'un recensement obligatoire sera réalisé du 18 janvier au 17 février dans notre commune. Vous pourrez compléter votre enquête en ligne ou bien faire le meilleur accueil à l'agent recenseur de votre secteur.

Tout cela ne se fait pas sans un travail important des élus, et surtout de l'équipe renforcée des agents communaux, où chacun à son poste veille à gérer le quotidien et faire avancer les dossiers. Merci à tous !

Je ne peux pas refermer cet édit sans évoquer le souvenir de notre collègue élu et ami, Christian, qui nous a quittés cet été. Que ce bulletin lui soit dédié, en sa mémoire, et pour tout l'engagement qu'il a eu au service de la commune.

Je vous souhaite une belle fin d'année, et bonne lecture à tous !



**DAVID LEBOUVIER,**  
Maire de Rives-du-Couesnon



## EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

Présents (20)

Absents excusés (5) : Fiona Delaunay, Chrystèle Desguerets, Wilfrid Godeux, Christian Pasquet, Jean-François Vallée

Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



### PROJET DE RESTRUCTURATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Présentation de la démarche de conception intégrée portée par le groupe de travail Rescopéri et des différents scénarios. Parmi ces 3 scénarios, le groupe de travail a présélectionné le scénario n° 1 avec une enveloppe budgétaire prévisionnelle.

Est rappelé également l'enjeu de mutualisation entre les différents pôles tout en respectant les normes réglementaires et pratiques que ce soit en termes d'espaces pour le centre de loisirs, les dortoirs ou encore les ateliers dédiés aux classes de l'école.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), valide la phase esquisse du scénario n° 1 ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de travaux permettant à la maîtrise d'œuvre de poursuivre le travail sur les volumes intérieurs.



### CRÉATIONS DE 2 EMPLOIS PERMANENTS

Les récents mouvements d'agents au sein de la commune (détachement, mutation, etc.) ont conduit à une réorganisation des services avec la nécessité d'assurer la continuité du service. L'objectif est de renforcer les moyens généraux pour disposer d'une base solide.

En lien également avec le transfert de la compétence enfance de Fougères Agglo à la commune, et pour imager le travail en cours sur la réorganisation des services, l'organigramme des services de Rives-du-Couesnon a été repensé. Afin d'intégrer les nouveaux agents et d'absorber la charge de travail supplémentaire qui en résulte, il est nécessaire de créer deux nouveaux postes : un poste de responsable des ressources humaines ainsi qu'un poste de gestionnaire ressources humaines-comptabilité afin de renforcer le poste des marchés publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création, à compter du 5 mai 2023, de deux emplois permanents à raison de 35/35<sup>e</sup> pour assurer les missions de responsable des ressources humaines et de gestionnaire ressources humaines et comptabilité.



### SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET ORGANISMES DIVERS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (7 abstentions) décide d'attribuer les subventions 2023 aux associations suivantes (les élus membres d'associations concernées n'ont pas pris part au débat ni au vote) :

Associations à vocation culturelle et sociale : Histoire et Patrimoine 150 € ; Les EnGrangeurs 200 € ; St-Martin 150 € ; Sur les pas de Rachel 150 € ; À



pas de chenille 150 € ; Association Kylian 150 € ; UNC St-Georges 380 € ; ACPG CATM St-Jean 350 € ; ACPG CATM St-Marc 350 € ; UNC Vendel 300 €.

Associations à vocation de loisirs : ACCA St-Georges (avec piégeages) 390 € ; ACCA St-Jean (avec piégeages) 560 € ; ACCA St-Marc (avec piégeages) 400 € ; ACCA Vendel (avec piégeages) 260 € ; Amicale du palets 100 € ; Comité des fêtes St-Jean 250 € ; Comité des fêtes St-Marc 250 € ; Club de l'Amitié St-Georges 430 € ; Club de l'Amitié St-Marc 300 € ; Club des Aînés Vendel 400 € ; Club de la 2<sup>e</sup> Jeunesse St-Jean 400 €.

Association à vocation sportive : RSC 4600 €.

La commune étant bien pourvue en sections sportives et équipements sportifs mis à disposition, le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions des associations sportives extérieures à la commune.

Association extérieure : Téléthon 300 €.

À l'avenir, la commission établira des principes afin de déterminer les besoins spécifiques : les présidents d'associations communales devront impérativement justifier de leurs besoins, de l'état financier de leur organisation dont ils ont la gestion et fournir le bilan à jour de leurs comptes, tout en respectant des délais de retour.



## DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire décide de passer l'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise Galle Travaux publics - 35140 Rives-du-Couesnon, afin de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 20 décembre 2023, et d'inclure une clause de révision des prix au marché, définie à l'avenant 1.

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de :

- l'entreprise Sylvain Jourdan - 35140 Rives-du-Couesnon, pour la réfection de la couverture de l'épicerie-bar de St-Georges, pour un montant 5 770,31 € HT ;
- l'entreprise Beaumont TP - 35133 Beaucé, pour l'aménagement d'un trottoir terrasse pour l'épicerie-bar de St-Georges, pour un montant de 5 106,84 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise STGS - 50307 Avranches :

- en vue de remplacer la pompe de la station d'épuration de St-Jean, pour un montant 5 300,00 € HT ;
- en vue de remplacer une vanne des lagunes de St-Georges, pour un montant 3 700,00 € HT ;
- en vue de supprimer un clapet Rue du Moulin à St-Jean, pour un montant de 2 300,00 € HT ;
- en vue de créer un poste de télésurveillance Rue de Rennes à Vendel, pour un montant 3 000,00 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de l'entreprise Manutan - 95500 Gonesse, pour l'acquisition d'un casier de rangement pour les services techniques, pour un montant de 870,00 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise Orange Résoline - 44151 Ancenis-St-Gereon, pour le raccordement au réseau cuivre Orange de la MAM, pour un montant de 927,00 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre du cabinet Pennec Études Conseils - 35760 St-Grégoire, pour

une mission complémentaire dans la réalisation de l'étude relative au transfert de la compétence Petite enfance, pour un montant de 3 000,00 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de l'entreprise Fernand Bati Ancien - 35460 Les Portes du Coglais, pour la restauration du plafond de l'église de St-Marc, pour un montant de 3 275,37 € HT.





## EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Présents (19)

Absents excusés (6) : Chrystèle Cornec, Lorane Dallé, Wilfrid Godeux, Christian Pasquet, Joël Prigent, Gilbert Léonard  
Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



### PROJET DE RESTRUCTURATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Présentation de nouveaux agencements permettant de favoriser la mutualisation de l'espace dortoir avec l'activité du centre de loisirs sur les temps du mercredi et des vacances. Le bloc accueil et les bureaux de directions de l'école et du centre de loisirs ont également subi quelques modifications.

La démarche participative menée jusqu'à présent prend désormais fin. L'ensemble des contributions et des choix opérés a permis de finaliser les plans du futur complexe sur la partie construction neuve.

Les plans sont ainsi présentés aux membres du conseil municipal avec un arrêt sur chacun des espaces et les évolutions depuis les premières esquisses réalisées par le groupement de la maîtrise d'œuvre représentée par M. Castel, co-gérant de l'agence Désirs d'Espaces, architecte rennais.

Le coût estimatif des travaux est également annoncé portant en phase APS le montant à 3 238 420 € HT réparti de la manière suivante :

- Partie neuve :
  - bâtiment neuf constructions béton (rez-de-cour, salle de restauration) : 620 500 € HT ;
  - bâtiment neuf éco-construction (ALSH et zone centrale) : 1522 000 € HT.
- Partie réhabilitation :
  - restructuration intérieure des bâtiments : 925 920 € HT ;
  - restructuration des espaces extérieurs : 170 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la phase APS permettant à l'architecte mandataire de poursuivre le travail en phase APD.



### TARIS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Par courriel en date du 2 juin 2023, l'entreprise Posabitat, prestataire de la collectivité pour le portage des repas en liaison chaude à destination des écoles, a indiqué effectuer une augmentation de ses tarifs de repas de cantine pour l'année scolaire 2023-2024 de la manière suivante :

- repas élémentaire : + 0,36 € TTC ;
- repas maternelle : + 0,36 € TTC ;
- repas adulte : + 0,41 € TTC ;

Pour faire face à cette augmentation des prix, le conseil municipal, à la majorité (1 vote contre, 1 abstention), fixe le prix du repas enfant à 4,30 € TTC et le prix du repas adulte à 5,20 € TTC pour l'année scolaire 2023-2024.

D'autre part, le conseil municipal valide l'application d'une pénalité financière à hauteur de 8,60 € par repas en cas de non-réservation par les familles dans le délai imparti, soit 48h avant (trop de repas étant réservés inutilement alors que des enfants ne déjeunent finalement pas à la cantine).



### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Ce projet de convention porte sur l'accompagnement de la société d'économie mixte Orchestr'Am du Pays de Fougères dans la réalisation et le suivi des missions en lien avec les marchés et travaux publics.

La convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 pour une durée de 12 mois. Elle sera reconduite tacitement pour une durée de 1 an dans la limite de 3 ans.

La SEM met une partie de ses services à disposition de la mairie à raison de 3 jours par semaines soit 24h hebdomadaires pour assurer les fonctions de gestion d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et administratives :

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets communaux (définition des besoins, écriture des cahiers des charges, suivi de travaux...);
- montage des dossiers de subventions ou d'appel à projets ;
- accompagnement administratif et technique sur les dossiers relatifs à "Petites villes de demain" ;
- écriture des pièces techniques et administratives, auditions et suivi comptable des marchés publics ;
- appui à la comptabilité publique pour la gestion des factures et recettes de la commune liées aux missions d'AMO.

Orchestr'Am apportera également son aide dans la mission du schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) pour laquelle la collectivité a été lauréate dans le cadre de l'appel à projets porté par l'ADEME.

Dans le cadre des missions énumérées ci-dessus, la SEM Orchestr'Am du Pays de Fougères percevra une rémunération fixée à 32,00 € HT/heure. Le prix horaire TTC est fixé à 38,00 €/heure. Cette rémunération est ferme la première année et révisable en cas de reconduction tacite à hauteur de 2 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les conditions de cette convention. Il

autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SEM Orchestr'Am Pays de Fougères afin de mettre à disposition de la commune de Rives-du-Couesnon des moyens humains à raison de 24h hebdomadaires pendant une période d'un an.



### REGULARISATION DE PROPRIÉTÉS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Deux parcelles privées appartenant à Dorothee Privat et à Joseph Royer et situées rue de la Mairie à Vendel chevauchent, en partie, le domaine public. Il convient d'effectuer une régularisation de terrain pour ces deux parcelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces deux parcelles situées rue de la Mairie à Vendel au prix de 1 € symbolique la parcelle (l'ensemble des frais reste à la charge de la collectivité).



### CESSIONS DE HAIES COMMUNALES

Les propriétaires de la résidence des Chênes à St-Jean ont sollicité la commune afin d'acquérir les parcelles sur lesquelles sont implantées des haies communales dont ils souhaitent assurer l'entretien en bordure de leur parcelle respective. Ces haies appartiennent au domaine privé de la collectivité. Par conséquent, la rétrocession de ces parcelles peut être effectuée sans enquête publique. À ces emplacements seront replantées des haies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente de ces parcelles communales situées résidence des Chênes et rue de la Prairie à St-Jean au prix de 1 € symbolique

par propriété (l'ensemble des frais reste à charge des demandeurs).



### REPRISE DE BAIL COMMERCIAL

Les conjoints Revel/Boscher ont cédé le fonds de commerce de St-Georges dont ils étaient propriétaires aux conjoints Brahim/Aldeguer résidant jusqu'alors à St-Marc en vue de reprendre l'activité du commerce multiservices situé 7 rue du Romarin à St-Georges.

Dans l'attente de la réalisation d'un nouveau bail commercial, les conditions portées dans l'acte de renouvellement du bail signé en 2014 continuent de produire leurs effets à l'exception de l'appel de loyer du commerce. Afin de faciliter l'installation des nouveaux propriétaires et le démarrage de leur nouvelle activité prévue en septembre 2023, un loyer progressif sera appliqué de la manière suivante :

Redevance pour le commerce (loyer trimestriel progressif HT) :

- à 25 % pour le premier trimestre (septembre-novembre), soit 115,04 €;
- à 50 % pour le deuxième trimestre (décembre-février), soit 230,08 €;
- à 75 % pour le troisième trimestre (mars-mai), soit 345,11 €;
- à 100 % à partir du quatrième trimestre, à compter du mois de juin 2024, soit 460,15 €.

Le loyer du logement reste inchangé pour un montant de 306,77 € mensuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la reprise du bail commercial par les conjoints Brahim/Aldeguer. Il décide de faire l'acquisition auprès des conjoints Revel/Boscher du mobilier de cuisine intégré au logement pour la somme de



## DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

1000 €. Enfin, il valide l'application d'un loyer progressif aux conditions évoquées ci-dessus.



### FERMAGES ET VENTE DE FOIN

Pour rappel, les communes historiques de St-Jean, St-Marc et Vendel louaient des parcelles.

Chaque année, un fermage est calculé en fonction de l'indice arrêté par le préfet : l'indice national des fermages 2023 est établi à 110.26 contre 106.48 en 2022, soit une augmentation de 3.55 %.

La commune historique de St-jean mettait également en vente de l'herbe et du foin et était également locataire de parcelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la révision du fermage et appellera les loyers correspondants ; revoit le prix de vente du foin et décide d'arrêter la location des parcelles situées sur la commune historique de St-Jean.

Un inventaire des parcelles concernées sur les 4 communes historiques sera réalisé.



### SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EXTÉRIEURS

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), décide d'attribuer les subventions 2023 aux établissements scolaires privés : école Ste-Thérèse de St-Aubin-du-Cormier et autres écoles privées : 295,00 €/élève, soit 270,00 € de participation aux frais de scolarité + 25,00 € pour les fournitures scolaires.

Le conseil municipal décide de ne plus verser de subventions aux établissements scolaires extérieurs accueillant des élèves de la commune au-delà du CM2.



### MAM

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de la commission d'appels d'offres d'attribuer les lots 3 (couverture bardages), 4 (menuiserie extérieure) et 10 (électricité CFA CFO photovoltaïque).



### RÉVISION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Proposition est faite au conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 4 %, de procéder au retrait du taux spécifique de 1,5 % du lotissement des Acacias de St-Georges au motif que les constructions sont terminées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le taux de principe de 4 % de la taxe d'aménagement qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sur l'ensemble du territoire communal.

Le conseil municipal exclut le lotissement des Acacias de St-Georges du périmètre auquel la taxe s'applique d'ores et déjà ; en revanche, il procède au retrait du taux spécifique de 1,5 % au motif que les constructions à l'intérieur de ce lotissement sont terminées.

La présente délibération est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.







## EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Présents (17)

Absents excusés (7) : Isabelle Charraud, Lorane Dallé,  
Dominique Froc, Valérie Georgeault, Karine Héliès,  
Christian Pasquet, Jean-François Vallée

Absentes (3) : Marine André Benouahada, Chrystèle Desguerets,  
Ramatoulaye Roger



### CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

En vue de l'intégration de la compétence enfance portée actuellement par Fougères Agglomération ainsi que la dissolution du SIRS et l'intégration des agents du syndicat au sein du giron communal, il convient de procéder à des recrutements pour optimiser l'efficacité des services supports et notamment en matière des ressources humaines ; l'objectif est d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans ce cadre, le conseil municipal décide de créer un poste non permanent à 70 % afin de pallier la vacance du poste en charge des affaires scolaires et périscolaires (agent en congé maternité).



### MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLU

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune historique de St-Marc : dispositions relatives aux

clôtures (le dossier complet de la modification simplifiée n° 2 du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Rives-du-Couesnon -site St-Jean- aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine).



### CONVENTION AVEC LE COMICE AGRICOLE DU PAYS DE ST-AUBIN-DU- CORMIER

Le comice agricole du Pays de St-Aubin-du-Cormier, initié en 1893, a pour vocation de mettre en avant le monde agricole à travers ses agriculteurs et de communiquer autour de ses activités.

La convention présentée vise à changer les communes concernées par l'organisation du comice et entériner le financement de chacune d'elle à la bonne exécution de cet événement.

Dorénavant, le comice agricole sera organisé tous les 3 ans dans les communes suivantes : Gosné, La Chapelle St-Aubert, Mézières-sur-Couesnon, Rives-du-Couesnon, St-Aubin-du-Cormier, St-Ouen-des-Alleux/St-Christophe de Valains.

En matière de financement, les communes sont invitées à participer à hauteur de 0,70 € par habitant (dernière population INSEE connue) et verser le montant correspondant l'année d'organisation du comice agricole au plus tard dans le mois précédent l'événement. Le soutien financier s'effectue ainsi une fois tous les trois ans.

La présente convention s'applique sans limitation de durée. Elle peut être résiliée uniquement dans l'année qui suit la dernière organisation de l'événement. En cas de résiliation, les frais engagés par chacune des parties ne sont pas remboursés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la convention dans les conditions telles que présentées.



### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UNE ADMINISTRÉE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Helen Gestin, résidente de la commune, dans le cadre de sa participation aux Worldskills France (olympiades des métiers au niveau national) qui se tiendront



## DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

à Lyon du 14 au 16 septembre 2023. Elle participera dans la catégorie "mode et création" (création de vêtements).

La participation à la compétition entraîne des coûts importants pour les candidats ayant réussi à parvenir jusqu'à ce niveau avec notamment le transport, l'achat de matériel, de tissus et toile à patron qui représentent près de 600 €.

Plusieurs fois récompensée aux niveaux départemental et régional, Mlle Gestin sollicite, en complément du financement de la région Bretagne sur la partie transport, un soutien financier de la collectivité.

En cas de réussite au concours, elle pourra passer à l'étape suivante et participer aux Worldskills international qui se tiendront à Lyon en 2024. Véritable tremplin pour son avenir, ces compétitions lui permettent d'engranger de l'expérience et de lancer sa carrière professionnelle. Elle souhaite à terme créer son entreprise de vêtements de grandes tailles en upcycling (créer des vêtements sans déconstruire la matière première utilisée).

La collectivité souhaite mettre en avant les jeunes talents de son territoire (cf. 2 portraits à l'intérieur du bulletin municipal

n° 10 de mai 2023). Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de verser une subvention pour un montant de 250 € à Helen Gestin.



### EXONÉRATION DE LA RÉVISION DES LOYERS DE L'ÉPICERIE-BOULANGERIE DE VENDEL

L'octroi d'une aide à un commerçant relève de la seule compétence de l'assemblée délibérante et constitue une charge exceptionnelle. La dispense de loyer à une entreprise locataire d'un bâtiment dont la commune est propriétaire constitue en effet une aide à l'immobilier d'entreprise au sens de l'article L. 1511-3 du CGCT.

La boulangerie de Vendel (Fournil de Morwenna) a subi des dysfonctionnements liés à des problèmes de chauffage et d'eau au cours de l'année. En 2022, la délibération 2022.2.12 du 24 février prévoyait l'application d'une révision de loyer triennal pour la partie commerce et la partie logement située à l'étage. L'appel de la révision initialement prévu en

2022 n'ayant pas été effectué, il convient cette année d'effectuer la révision. En résultat, une augmentation conséquente qui se décompose comme suit :

- logement : 110,25 €,
- commerce : 594,00 €,

soit une régularisation de 704,25 €.

Afin de soutenir le dernier commerce encore en activité au sein de la commune déléguée de Vendel, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter un soutien financier aux locataires en raison des événements tels que présentés ci-dessus. Et de prendre à sa charge la régularisation de loyer pour un montant de 704,25 €.



### DÉCISION DU MAIRE

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de l'entreprise Alliance Froid Cuisine - 35000 Rennes, concernant l'acquisition d'un lave-vaisselle à capot pour la cantine de l'école de St-Georges pour un montant total de 3 811,04 € HT.





# EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

Présents (21)

Absents excusés (3) : Isabelle Charraud, Fiona Delaunay, Didier Royer

Absentes (3) : Marine André Benouahada, Chrystèle Desguerets, Ramatoulaye Roger



## ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite du décès de Christian Pasquet, 7<sup>e</sup> adjoint, il y a lieu de statuer sur l'élection d'un nouvel adjoint parmi les conseillers municipaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir le poste d'adjoint ;
- que le nouvel adjoint prendra le même rang que l'adjoint dont le poste est devenu vacant ;
- de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, du nouvel adjoint.

Bernard Turoche, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7<sup>e</sup> adjoint, et a été immédiatement installé.



## INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Johann Roy en qualité de conseiller au sein du conseil

municipal (issu de la liste initiale et second remplaçant).



## RAPPORT CLECT DE FOGÈRES AGGLO

Le rôle de la Commission locale d'évaluation du Transfert de charges (CLECT) est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des communes vers l'EPCI ou inversement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence petite enfance-enfance-jeunesse à la commune de Rives-du-Couesnon : transfert de la micro-crèche, de l'ALSH, du poste de coordonnateur et du Relais petite enfance (RPE).



## CONVENTION DE RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE FOGÈRES AGGLO ET RIVES-DU-COUESNON

Par délibérations en date des 26 septembre 2022 (Fougères Agglomération) et 6 octobre 2022 (Rives-du-Couesnon), a

été validé le principe d'une restitution de la compétence petite enfance-enfance-jeunesse par Fougères Agglo à Rives-du-Couesnon avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces délibérations prévoient une période transitoire de 8 à 12 mois afin d'organiser l'exercice effectif des compétences en appui des communes concernées et de saisir les instances paritaires.

La charge financière ainsi transférée à la commune donnera lieu à un ajustement des attributions de compensation qui sera décidée dans le cadre d'une commission locale d'évaluation des charges transférées.

Les agents sont transférés vers Rives-du-Couesnon, leur nouvelle commune d'accueil, dans les conditions suivantes :

- agents fonctionnaires : ceux-ci conservent leur grade ainsi que leurs conditions de statut et d'emploi initiales. Ils conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur est applicable ;
- agents contractuels de droit public : ils conservent la nature de l'engagement et notamment les conditions d'exercice des missions, la rémunération ainsi que la durée (déterminée ou indéterminée).



# DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention de répartition du personnel tel que présenté.



## RESTAURATION ÉGLISE ST-MARC

Dans le cadre du projet de restauration de l'église de St-Marc, le projet est éligible au Fonds de solidarité territoriale (FST). Ce fonds est un dispositif qui permet d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement pour les équipements et services communaux de proximité. Les projets financés à ce titre participent au vivre ensemble, à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la mixité à la fois des usagers et des publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide au titre du FST 2023 auprès du Département 35 pour un montant de 7 652,04 euros.



## DOSSIER MAM

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour l'assujettissement à TVA au régime réel normal pour la future maison d'assistants maternels (MAM) qui sera située rue du Stade à St-Jean.



## LOCATION SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'application d'un tarif différencié en fonction des salles des fêtes lors de l'organisation de vin d'honneur (mariage et décès) : certaines salles (St-Georges et St-Jean) disposent en effet d'équipements inclus

dans la location (vaisselle, percolateur) lorsque d'autres en sont dépourvues (St-Marc et Vendel).



## INFORMATION : ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Intervention de M. Kerhouant, conseiller en énergies renouvelables du SDE35, qui accompagne les collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine dans leurs projets éoliens.

Pour lutter face à la hausse des températures, la France met en place un système de compensation :

- baisse des consommations d'énergie (plan de rénovation énergétique) ;
- sortie des énergies fossiles (à l'heure actuelle aucune solution d'énergie sans émission CO2).

La démarche s'inscrit dans le plan climat de Fougères Agglomération (fiche action 5.4). L'étude de faisabilité envisagerait, dans le cas où cette dernière serait concluante, l'installation de 2 à 4 éoliennes.

Les élus auront à se prononcer lors d'une prochaine séance sur la réalisation d'études permettant d'instruire la faisabilité du développement d'un éventuel parc éolien sur le territoire de Fougères Agglomération.



## DÉCISIONS DU MAIRE ET DEVIS SIGNÉS, PARMIS LESQUELS :

Projet Rescopéri - travaux d'extension et de rénovation de l'école publique de St-Jean :

- étude géotechnique : devis du Laboratoire CBTP (Groupe Pigeon à Noyal-sur-Vilaine) pour un montant de 8 640,00 € HT.
- mission de contrôle technique (travaux d'extension) : devis de la société Socotec (Rennes) pour un montant de 8 535,00 € HT.
- mission de contrôle technique (travaux de rénovation) : devis de la société Socotec (Rennes) pour un montant de 6 165,00 € HT.
- diagnostic amiante au niveau de l'école : devis de l'entreprise Guinard Diagnostics (Pancé) pour un montant de 1300,00 € HT.
- diagnostic amiante au niveau des locaux des services techniques : devis de l'entreprise Guinard Diagnostics (Pancé) pour un montant de 385,00 € HT.

Création d'une dalle anti-radon dans une salle de classe de l'école de St-Marc : devis de l'entreprise SARL maçonnerie Prenville (St-Ouen-des-Alleux) pour un montant de 12 534,75 € HT.

Projet de réaménagement de la mairie de St-Jean : devis de l'entreprise Jourdan Sylvain couverture-zinguerie (Rives-du-Couesnon) pour la pose de vélux pour un montant de 3 261,90 € HT.

Remplacement de la baignoire par une douche pour le logement de l'épicerie-bar de St-Georges : devis de l'entreprise JFM Design (Romagné) pour un montant de 4 887,84 € HT.

Acquisition d'une armoire froide pour le café de St-Marc : devis de l'entreprise Alliance froid cuisine (Rennes) pour un montant de 1701,54 € HT.



## NÉCROLOGIE

« Lorsqu'une équipe perd l'un de ses membres, c'est toute cette équipe qui est touchée... C'est avec une immense tristesse que nous avons perdu en cette fin d'été un membre cher de notre conseil municipal et de son bureau, un homme de terrain dévoué, un adjoint sérieux et impliqué pour l'intérêt de sa commune et de ses habitants.

Je souhaite dédier ce numéro du bulletin municipal à la mémoire de Christian Pasquet, élu de la commune déléguée de Vendel, qui nous a quittés trop tôt, après avoir perdu son combat contre une longue maladie.

Avec moi, ayez une reconnaissance pour son implication d'élus depuis plus de 15 ans au service de la collectivité, et ayons une pensée sincère de soutien pour sa famille et ses amis. »

**DAVID LÉBOUVIER,**  
maire de Rives-du-Couesnon



Vue Sud-Ouest, de l'entrée du groupe scolaire

Vue du hall d'entrée du groupe scolaire



Vue des salles d'activité 1 et 2

## RESCOPÉRI

Restructuration des équipements scolaires et périscolaires sur le site de St-Jean.

Une architecture ambitieuse, un projet fonctionnel évolutif et mutualisé.  
Un bâtiment sain et performant énergétiquement

Un confort optimum pour les jeunes et moins jeunes.

Ce projet majeur et structurant pour la collectivité, débuté en 2021, se poursuit. La partie études est en cours de finalisation et laissera prochainement place à la partie travaux qui se découpera en deux phases sur une durée de 24 mois minimum :

### LA CRÉATION D'UN GROUPE SCOLAIRE COMPRENANT :

Un hall d'accueil desservant les bureaux de direction scolaire et ALSH, une infirmerie, des sanitaires.

Un pôle scolaire pour les TPS/PS constitué d'une grande classe de 71 m<sup>2</sup>, d'un atelier attenant de 50 m<sup>2</sup>, d'un dortoir de 48 m<sup>2</sup> et de sanitaires.



Vue Est, depuis la cour 2



Vue Est, depuis la coursive 2

Un pôle ALSH mutualisé avec la garderie d'une surface de 264 m<sup>2</sup> comprenant trois salles d'activités dont deux grandes séparées par un rideau amovible ainsi que d'une plus petite pouvant être utilisée par les animateurs, les agents de garderie et l'aide aux devoirs notamment.

Un dortoir sera également construit dans cet espace.

Un pôle restauration scolaire de 258 m<sup>2</sup> situé sous l'ALSH/garderie pouvant accueillir 100 places constitué d'un office, d'une grande salle de restaurant, d'un monte-charge et de sanitaires.

La deuxième partie du semestre 2023 consistera à valider le permis de construire et travailler toujours en conception

partagée sur le fonctionnement de l'école pendant la phase travaux.

### DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'EXISTANT ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Par suite des études et de l'identification des besoins, trois scénarios ont été étudiés ; le choix repose sur la base du travail et des réflexions menées lors des cinq ateliers du groupe participatif composé d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, d'agents périscolaires, d'agents administratifs et du groupement d'architectes mandataires. Chaque étape permettant d'affiner le projet a ensuite été

validée par la commission communale spéciale regroupant les affaires scolaires, périscolaires et les bâtiments.

Ce projet a été pensé dans une logique de mutualisation des espaces tout en prenant en compte les besoins des différents acteurs du groupe scolaire et périscolaire avec un seul fil directeur : le bien-être des enfants.

Le scénario retenu laissera également la possibilité d'agrandissement futur sur le site.

Le coût du projet en phase APD (avant-projet définitif) est estimé à 2 236 000 euros HT. Le démarrage des travaux est prévu en mars 2024.



# RÉ-OUVERTURE DES PORTES DE L'AUBERGE DU COUESNON

À la suite de l'appel à candidatures, Gwladys et Baptiste Estival Jegou ont été sélectionnés par la mairie de Rives-du-Couesnon pour reprendre les clés de l'auberge du Couesnon sur le site de la commune historique de Vendel.



Après quinze années passées aux fourneaux de belles maisons à Pont Réan, puis à Rennes, Baptiste devient chef au restaurant Ar Milin à Châteaubourg. Il poursuit au Bistrot des Saveurs à Pacé depuis son ouverture.

Avec son épouse Gwladys qui travaille également dans le commerce, ils ont aujourd'hui l'envie d'ouvrir leur propre restaurant. L'offre proposée sur la commune historique de Vendel a été pour eux un coup de cœur.

Éprouvant l'intérêt de faire revivre le lieu, Gwladys et Baptiste souhaitent proposer une restauration traditionnelle

bistronomique en mettant à l'honneur les produits de nos régions en collaboration avec les producteurs locaux. Des menus du jour seront proposés le midi avec un choix différent toutes les semaines ; une carte de suggestions sera également proposée.

Le soir et le weekend, des mets mis à la carte seront également variés et confectionnés avec les produits de saison.

Le souhait de Gwladys et Baptiste est également de proposer des repas de famille, des repas de mariage, de communion, des cocktails, des soirées à thème... Le tout en s'adaptant à la demande

de la clientèle et de la vie communale. Enfin, les vins seront aussi mis à l'honneur avec la collaboration d'un maître d'hôtel sommelier pour satisfaire les papilles des clients.

Côté hôtellerie, Gwladys proposera des soirées étapes avec repas mais aussi des nuitées simples ou avec petit déjeuner.

La date d'ouverture, prévue probablement au cours de la seconde quinzaine de novembre, sera diffusée prochainement. Un site internet est également en cours d'élaboration afin de communiquer sur ce nouveau projet et ses services.





## RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE VENDEL

Signature de la convention de collecte de dons avec la Fondation du patrimoine le 16 décembre 2023.

L'église Saint-Martin de la commune historique de Vendel est inscrite au titre des monuments historiques depuis 2013. Elle se distingue en particulier par la rareté de sa charpente armoricaine sur poteaux bois datant du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle abrite aussi de nombreux objets inscrits et classés au titre des objets mobiliers (retable du maître-autel, statue du Saint Jean-Baptiste, Piéta, bannière Saint-Martin...).

La préservation de ce patrimoine remarquable est aujourd'hui mise en péril par de nombreux désordres structurels : toiture défectueuse, bois de charpente fragilisés, manque de perméabilité des sols bitumés, dégradation des menuiseries extérieures et des enduits intérieurs. Une étude architecturale vient d'être réalisée : près de 860 000 € HT de travaux sont nécessaires pour restaurer l'édifice.

Consciente de la richesse de cet héritage et de la nécessité d'intervenir, la commune

de Rives-du-Couesnon souhaiterait engager une première tranche de travaux estimée à 225 000 € HT portant sur la réhabilitation de la charpente et la toiture, parties nécessitant une intervention urgente.

Au côté de la commune, l'association Saint-Martin s'est constituée sur le site de Vendel pour contribuer à la valorisation de l'église, lieu à la fois cultuel, culturel et touristique. Elle organise régulièrement des événements culturels (concerts, expositions, projet de livre) contribuant à faire connaître le site à un public toujours plus large.

Afin de lancer ce projet, un appel aux dons va être effectué courant 2024 pour aider la commune à financer ce projet et débiter les travaux en 2025. Pour officialiser cette démarche, la commune signera une convention avec la Fondation du patrimoine le samedi 16 décembre 2023.

Les habitants de Rives-du-Couesnon et toutes les personnes intéressées par l'église sont conviés à cette signature qui se déroulera dans l'église en présence de madame Lavigne, déléguée départementale de la Fondation, ainsi que de l'abbé Blot.

Un vin d'honneur sera offert et un repas proposé à la salle des fêtes sous l'organisation de l'association Saint-Martin de Vendel. Les bénéficiaires du repas contribueront à l'appel aux dons.

Un concert donné par la Maitrise Saint-Léonard débutera à partir de 15h.

Toutes les informations relatives à cette journée seront communiquées sur les réseaux habituels de la commune de Rives-du-Couesnon fin novembre-début décembre.



## RECENSEMENT

### RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

La commune de Rives-du-Couesnon va recruter 5 agents recenseurs (1 sur la commune déléguée de St-Georges, 2 sur la commune déléguée de St-Jean, 1 sur la commune déléguée de St-Marc et 1 sur la commune déléguée de Vendel et en partie St-Georges) pour réaliser les enquêtes du recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Deux demi-journées de formation sont prévues au cours de la 1<sup>re</sup> quinzaine de janvier 2024.

Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature (lettre de motivation + CV) dès que possible auprès de la mairie de Rives-du-Couesnon.

### CONTACT

**Mairies annexes de St-Georges,  
St-Jean, St-Marc et Vendel**

☎ 02 99 39 12 57

✉ [mairie@rivesducouesnon.fr](mailto:mairie@rivesducouesnon.fr)

## CCAS DE RIVES-DU- COUESNON

Au sein de la commune de Rives-du-Couesnon, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement. Il s'agit du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le CCAS constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et d'assister les personnes dans leurs demandes d'aides sociales.

Pour y parvenir, le CCAS possède une double fonction : d'une part accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives, etc.); d'autre part dispenser l'aide sociale facultative (aide scolaire, aide alimentaire, micro-crédit social, etc.), fruit de la politique d'action sociale de la commune.





## SPECTACLE DES AÎNÉS LE 13 DÉCEMBRE 2023

Comme en fin d'année 2022, les membres du CCAS ont décidé d'organiser un nouvel après-midi récréatif à destination des personnes âgées de 70 ans et plus, et habitant la commune de Rives-du-Couesnon.

La compagnie de théâtre itinérant de St-Germain-sur-Ille -OCUS- assurera le spectacle intitulé "Il n'en tient qu'à nous" le mercredi 13 décembre 2023 dans la salle des fêtes de Vendel.

Les membres du CCAS se chargeront des invitations auprès des personnes âgées concernées ; les inscriptions/ réservations se feront ensuite auprès de la mairie. Réservez dès maintenant cette date sur vos agendas !



## UN SENTIER PÉDESTRE ET ÉDUCATIF SUR LA LOUTRE

Dans le cadre du projet autour du retour de la loutre sur le Couesnon, un sentier d'interprétation a été mis en place par des membres du conseil municipal et des bénévoles.

Sur la rive, côté St-Jean (sentier rouge), entre le bourg et le Moulin du Pont, plusieurs panneaux présentent ce petit mammifère, son milieu et les moyens de le protéger.

Après la réalisation des catiches à l'automne dernier, cela vient clore ce projet co-conduit avec le lycée agricole de St-Aubin-du-Cormier, Fougères Agglo et l'Agence de l'eau.

Cette démarche rentre aussi dans le cadre du développement des circuits de randonnée à vélo ou pédestre souhaité par la commune. Un groupe de travail avec élus et volontaires est mis en place en ce sens. Les personnes motivées sont les bienvenues (contacter la mairie).



# PERMIS DE CONSTRUIRE

### ST-GEORGES

**24/04/2023** : extension de l'habitation sur un niveau : Vincent Saillard - 2 rue des Tilleuls

**23/05/2023** : modification de la hauteur de l'habitation : Cédric et Céline Bolmont - Le Vaumartin

**14/06/2023** : construction d'un garage, d'un carport et d'un muret : Sylvain Labussière - 2A rue du Général

**03/08/2023** : construction d'une maison : Mathieu et Marine Chapron - Rue du Stade

**03/08/2023** : changement de destination d'une partie agricole en habitation : Clément Chavoix et Marion Poulvais - 4 Le Vaumartin

### ST-JEAN

**18/04/2023** : construction d'une yourte : Virginie Guillo - 6 Le Haut Monchevron

**24/04/2023** : réhabilitation d'une longère et de ses annexes attenantes : Pierre Prodhomme - La Galifertière

**27/04/2023** : agrandissement du garage simple en garage double : Axel Hirel et Rozen Lemonnier - 5 allée des Tisserands, Zac de la Prairie

**08/06/2023** : modification couleur

enduit et menuiserie, ajout fenêtre : Romain Guiomarch et Julie Delaunay - 4 allée des Tisserands, Zac de la Prairie

**19/06/2023** : changement de destination et extension : Alexandre Gérard - 3 rue des Écoles

**28/07/2023** : construction d'une maison individuelle : Frédéric et Caroline Houdusse - Les Pommiers

Construction d'un hangar : Guy Delaunay - 1 La Jouardais (en cours)

Réhabilitation d'une grange en pierre en maison d'habitation : Nicolas Auvray - Le Reudet (en cours)

Réhabilitation d'une grange en pierre en maison d'habitation : Thierry Repéssé - 1 rue Nationale (en cours)

Extension, surélévation de l'existant et réalisation d'un garage : Quentin Fried - 1 La Fauvelière (en cours)

Construction véranda et préau : Savout Chim - 14 rue de la Prairie (en cours)

Construction d'un garage annexe et d'une piscine : Jorge Da Silva et Lucie Brocard - 8 St-Martin (en cours)

### ST-MARC

**16/05/2023** : démolition d'un hangar existant et création d'une nouvelle annexe :

Pierre Mauduit et Pauline Smith - 1 La Motte

**03/07/2023** : construction d'une véranda et ouverture d'une fenêtre : Jean-François Cochet - 2 Everre

Bardage d'une partie de la façade d'un hangar agricole avec pose d'une porte et deux fenêtres : Patrick Avril - 5 impasse du Relais (en cours)

Aménagement carport en chambre et extension maison et garage : Loïc Bouillon - 7 La Bourgainière

### VENDEL

**02/05/2023** : rénovation d'une maison d'habitation : Bernard Rallier - 9 La Jouardais

**04/09/2023** : construction d'une maison individuelle : Joachim Ituarte et Margaux Lamade - rue du Moulin

Construction d'une maison individuelle de plain-pied : Arnaud et Diana Chaupy - La Chenaie (en cours)

Construction d'une maison ossature bois - Stéphanie Launay - La Houssaye (en cours)

Création d'une extension : Alicia Lenne - Les Érables (en cours)



# DÉCLARATIONS PRÉALABLES

## ST-GEORGES

**07/04/2023** : installation d'une centrale photovoltaïque : Florian Jeuland - La Vaujuais

**30/06/2023** : pose de panneaux solaires intégrés au bâti : Pascal Bertin - Le Haut Potanger

**30/06/2023** : pose de panneaux solaires : GAEC Bois de Rumignon - La Bécaudière

**20/07/2023** : installation de 8 panneaux photovoltaïques : Nova énergie - 17 La Crolais

**20/07/2023** : Installation de 9 panneaux photovoltaïques : Groupe transition énergie - Le Panloup

**28/07/2023** : construction d'un abri de jardin : Anthony Jouvin - 1 résidence des Acacias

**28/07/2023** : division en vue de construire : Daniel Helleu - Rue du Stade

Terrasse : Mailis Pendu et Zachary Palmer - 5 Le Bois Guillaume

Changement bardage façade maison et fermeture du carport : Lucie Vallée - 9 La Bigotière

## ST-JEAN

**06/04/2023** : création de deux fenêtres :

Frédéric Villerbu - 16 La Sibaudais

**17/04/2023** : plantation de deux poteaux pour la fibre : Axione - Laurent Patry - Le Fretay

**17/04/2023** : véranda : Ludovic Carrique - 8 La Mazure

**27/04/2023** : pose de panneaux photovoltaïques : Jocelyne Masson - 9 La Basse Cotellerais

**12/05/2023** : clôture en grillage rigide : Vincent Prijent - 5 résidence des Chênes

**12/05/2023** : occultants triangle gris anthracite : Sylvain Bosquet - 6 résidence des Chênes

**15/05/2023** : création d'un appentis : Gildas Legrand - 21 La Métairie

**30/05/2023** : pergola bioclimatique : Emmanuelle Teillais - 9 rue de la Prairie

**12/06/2023** : pose de panneaux solaires : Luc Semery - 2 La Brosse

**26/06/2023** : installation de 8 panneaux photovoltaïques : Groupe Verlaine - 5 rue de la Prairie

**01/09/2023** : remplacement de menuiseries et modifications d'ouvertures : Pascal et Michèle Lothore - 2 La Rallière

Pose de panneaux photovoltaïques : Guy Pouget - 9 Pérouzel (en cours)

Modification d'ouverture : Nicolas Burlacu - 17 rue de l'Église (en cours)

Création d'une pergola : Mathieu Chapelle - Le Benay (en cours)

Arasement d'une haie : Christophe Médard - 8 La Chesnais Gontier

## ST-MARC

Pose d'une clôture : Eric Laurent - Vent d'Ouest (en cours)

## VENDEL

**25/05/2023** : installation d'une marquise sur porte d'entrée : Martine Loury - 9 rue du Couesnon

**30/05/2023** : pose d'une clôture : Annette Cornée - 4 rue St-Nicolas

**08/06/2023** : pose d'un portail : Damien Grayo - 18 bis rue de Rennes

**26/06/2023** : pose de panneaux solaires intégrés au bâti - Pascal Bertin - La Biardais

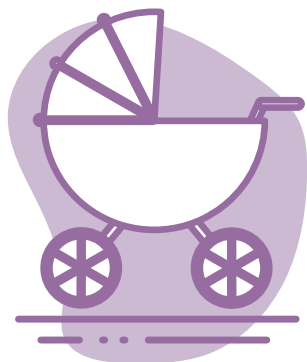
Rénovation d'un abri de jardin et modification ouverture façades : Stéphane Daguer - 1 la Barberie

Remplacement d'ouverture à l'identique : Fougères Agglo - 23 rue de la Mairie (en cours)



## ÉTAT CIVIL

# ÉTAT CIVIL 2<sup>E</sup> & 3<sup>E</sup> TRIMESTRES 2023



## NAISSANCES

### ST-GEORGES - 2 DONT

**Aaron Dagobert**  
né le 2 août 2023 à Rennes

### ST-JEAN - 5 DONT

**Candice Lefevre**  
née le 11 mars 23 à Rennes

**Jean Server**  
né le 1<sup>er</sup> juin 2023 à Fougères

**Maxime Le Chevert**  
né le 2 juin 2023 à Rennes

### ST-MARC - 2

### VENDEL - 3 DONT

**Mia Thébault**  
née le 19 avril 2023 à Fougères

**Rachel Boulay Kazumba** née le 15 août 2023 à St-Grégoire

## DÉCÈS OU TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

### ST-GEORGES - 1 TRANSCRIPTION

### ST-JEAN - 1

### ST-MARC - 3 DONT 2 TRANSCRIPTIONS

**Marie Hureault épouse Gonnet** le 30 juin 2023

### VENDEL - 1

**Christian Pasquet** le 25 août 2023





## MARIAGES

### ST-GEORGES - 2

**Mary Gallais et Stéphane Rimbault** le 27 mai 2023

**Aurore Blot et Anaël Geffrot** le 29 juillet 2023

### ST-JEAN - 1

### VENDEL - 2

**Frank Vilette et Tina Sauvage** le 24 juin 2023

**Christelle Pasquet et Jérémy Poirier** le 15 juillet 2023

## PACS

### ST-GEORGES - 5

### ST-JEAN - 1

### ST-MARC - 1

**Maëva Ferchaud et Atami Fanaura** le 7 août 2023

**Johanna Dinel et Grégory Walle** le 5 septembre 2023

### VENDEL - 1

**Christelle Fay et Stéphane Ouairy** le 19 août 2023





# LA PETITE ENFANCE AU SEIN DE RIVES-DU-COUESNON



## DU NOUVEAU DU CÔTÉ DU RPE

Depuis le 21 août dernier, Océane Gohin, éducatrice de jeunes enfants, assure la gestion du service ainsi que la référence technique de la micro-crèche. Océane connaît bien ces deux services puisqu'elle était en poste au sein de la micro-crèche.

Le relais petite enfance (RPE) propose :

- un accompagnement pour les familles qui cherchent un mode de garde sur le territoire (dont la pré-inscription à la micro-crèche située sur le site de St-Jean) ;
- un accompagnement des parents dans leur rôle d'employeur d'un assistant maternel, d'une garde à domicile, d'un(e) baby-sitter... ;
- un accompagnement dans la professionnalisation des assistants maternels ;
- des soirées petite enfance à destination du public, animées par un professionnel de la petite enfance. La dernière soirée a eu lieu le mercredi 11 octobre. Elle était animée par Monica Meija sur la thématique suivante : "Comprendre les réactions des enfants à partir des neurosciences" ;
- des animations d'atelier d'éveil (hors vacances scolaires) de 9h45 à 11h15

à destination des enfants de moins de 3 ans accompagnés de leur assistant maternel, sur inscription, sur les sites de :

- St-Georges, chaque mardi, dans la salle de motricité,
- St-Jean, chaque vendredi, dans la salle de motricité.

Les horaires du RPE :

- permanences téléphoniques le mardi de 15h à 18h ;
- permanences sur rdv le jeudi de 13h30 à 19h ;
- en dehors de ces créneaux, il est possible de contacter le RPE au 06 43 47 74 63 ou par mail : rpe@fougeres-agglo.bzh

Le RPE est fermé le lundi après-midi et le mercredi toute la journée.

Accès : pôle de proximité - 5 rue des Écoles - St-Jean-sur-Couesnon 35140 Rives-du-Couesnon

## FORMATION BABYSITTING

Si vous souhaitez faire du babysitting, le RPE et le PAE organisent, en collaboration avec la mairie de Rives-du-Couesnon, une formation sur le site de St-Jean du 23 au 25 octobre 2023. Au programme :

- développement de l'enfant, tout en abordant différents jeux ou activités qui peuvent être proposés aux enfants dont les baby-sitters auront la responsabilité ;
- des mises en situation notamment sur le change du bébé, le portage d'un enfant, le soin du nez... ;
- les droits et les devoirs du baby-sitter à travers un jeu spécialement conçu par le PIJ ;
- les entretiens avec leur employeur ;
- la rédaction d'un CV.

## Pour vous inscrire :

- ✉ rpe@fougeres-agglo.bzh ou
- ✉ pae@fougeres-agglo.bzh

## TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ENFANCE

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune de Rives-du-Couesnon sera le gestionnaire des services enfance et petite enfance dont avait la charge Fougères Agglomération. Par conséquent, Nolwenn Rondin, responsable du RPE et de la micro-crèche jusqu'ici, va assurer, jusqu'au 31 décembre 2023, le travail préparatoire du transfert de ces services à la collectivité de Rives-du-Couesnon.





# UN VILLAGE, UN OBJET, UNE LÉGENDE À ST-GEORGES LE CANON DE LA CROSLAIS

Sur le site de St-Georges, les habitants du village de la Croslais perpétuent une tradition peu commune : chaque 14 juillet, et cela sans aucun manquement depuis 1889, ils rendent un hommage à la Révolution par quelques coups de canon.

Et oui ! Depuis un peu plus d'un siècle, le village détient un canon. Et pas n'importe lequel, car il a une histoire, même si l'on ne se rappelle plus tous les détails.

C'est Edouard Pontallier, député et conseiller général de la Région, notable, qui a laissé son nom à une rue de St-Aubin-du-Cormier, et offert le canon à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'époque, les habitants de la Croslais étaient connus pour être acquis totalement à la République et à ses idées. C'est, paraît-il, en reconnaissance de cet attachement que monsieur Pontallier a

fait ce cadeau aux habitants à l'occasion du centenaire de la Révolution.

Depuis cent ans, le rituel a été observé, mais qu'on se rassure, jamais boulet n'a été utilisé. Les artificiers du village, Jean Grasménil et Pierre Simon, deux anciens soldats de la Première guerre mondiale, mobilisés à 20 ans, se sont contentés de bourrer le canon de poudre et de papier. Résultat : beaucoup de bruit et de fumée.

La coutume était aussi prétexte à quelques excès. Pesant une soixantaine de kilos,

l'engin devenait trop lourd à traîner « quand les aînés avaient un peu trop fait la fête ». Les jeunes prenaient alors le relais.

Au cours des années 60, la responsabilité de celui-ci a été confiée à Jean Douard, artisan. En 2021, deux habitants de la Croslais ont pris la responsabilité de maintenir le canon au village et de pérenniser la tradition : Jérémy Delage et Michel Léonard.

L'histoire du canon racontée par  
ROGER SIMON



## SOUVENIRS AUTOUR DU CANON : UNE JOURNÉE DE FÊTE !

Le 14 juillet 1944, Jean Perrin a 10 ans... Avec Roger Simon, son voisin du même âge, ils vont pouvoir suivre le traditionnel parcours du canon, de village en village, autour de la Croslais, tout au long de cette belle journée !

C'est Jean Grasménil, dit "Jean Lapipe", qui détient chez lui, à la Croslais, la fameuse pièce d'artillerie. La journée débute dès le lever du jour, et les Anciens, gaillardement, se relaient pour tirer l'engin sur la chaussée « C'est qu'il pèse un poids ! ».

« Il y a le Père Grasménil, Jean Douard, et le Père Turbel... et aussi Jean Vivier ». Le premier arrêt se fait au village du Mesnil-Bâton, « chez le Père Cantin qui a fait la Grande guerre », puis c'est ensuite à la Cour Picard que « le Père Rossignol se joint à la troupe ! ».

« Il faut charger le fût du canon : de la

poudre, des feuilles du journal la Chronique Républicaine, avec la mailloche (bout de bois de la longueur du fût) pour tasser le tout bien au fond... Et ne pas oublier la mèche ! » Et c'est au cri de « À l'attaque » qu'à tour de rôle, les Anciens font pêter le canon ! Dans chaque village, c'est le même cérémonial ! Et le canon pète et pète plusieurs coups !

« Il y avait aussi autant de "chopettes" que de coups tirés, du schnaps, pardi ! Mais pas pour nous, les jeunots ! »

Beaucoup de villageois s'attourent et le cortège grossit d'étape en étape : à la Ganerais, chez Perrin, au Panloup chez Prenveille, à Bouchard chez le Père Bertin « Là le chemin est bien difficile, il faut mettre un "plateau" (sorte de planche) pour faire rouler le canon ».

« Puis on arrive aux Aulnays, chez Delaunay, et aux Communaux, chez Besnard, au

Gatz chez Maretheux, à la Rouelle, chez le Père André, enfin à la Bécaudière avec le Père Malidor et le Père Valet (pas toujours copains ces deux-là!)... Et pour finir à Poirier avec le Père Juguet ! »

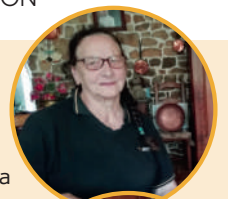
« La journée se termine tard, c'est que c'est la fête dans chaque village, quand le canon s'arrête, on boit et on mange ! »

« De la poudre, on n'en manque pas, il y en a plein les bouteilles ! »

« À l'arrivée à la Croslais, il manque du monde... Beaucoup sont restés en rade... à dormir dans les fossés !... Et avant la nuit, ce sont les femmes qui s'en vont les chercher... si elles les trouvent ! »

« Ah ! Que de souvenirs ! »

Témoignage recueilli auprès de  
JEAN PERRIN





## NOS COMMERCES

### MARÉCHAL-FERRANT, un savoir-faire ancestral en constante évolution



« Un maréchal-ferrant, ça ferre les chevaux », une phrase bien trop souvent entendue par Thibault Cangiano pour qui la profession va bien au-delà. Il explique avec passion, quitte à nous perdre un peu avec ses termes techniques, que « La maréchalerie c'est ré-axer les axes inter-phalangiens distaux des équidés » et que « pour exercer ce métier, il est nécessaire d'acquérir une connaissance globale des équidés tout en faisant preuve de beaucoup de patience et de douceur pour travailler avec l'animal ».

Arrivé en 2020 sur notre commune, Thibault crée Grains de forge, son entreprise de maréchalerie en janvier 2021. Il propose ses services en ferrage, parage et ferrure orthopédique pour les chevaux d'élevage, de course, de sport et de loisirs. Il aime particulièrement prendre soin des poulains et des foals.

#### CONTACT

N'hésitez pas à contacter Thibault au  
☎ 06 26 15 82 01

ou via son site internet

🌐 <https://grains-de-forge-marechalerie.business.site/>,

il se fera un plaisir de mettre son savoir-faire au service de vos équidés. Pour les particuliers, il se déplace jusqu'à 30 minutes autour de notre commune ; jusqu'à une heure pour les professionnels.



## 1<sup>ER</sup> ÉTÉ À LA RIVÉE...

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, notre éco-gîte a commencé à accueillir ses premiers séjournants.



La Rivée  
de l'été



Une belle  
Ch'minerie  
de l'été



Des ateliers  
Yoga et  
Do-in



L'inauguration  
officielle  
de l'éco-gîte

Une fréquentation très encourageante pour les débuts de La Rivée. L'été a vu défiler des familles de passage, des voyageurs en solo ou en duo, des étrangers en vacances en Bretagne et quelques regroupements pour des événements familiaux. Un public diversifié et venant de tous horizons.

#### La Rivée de l'été...

Un week-end inauguratif organisé par l'association Les EnGrangeurs a célébré l'ouverture du lieu en juin.

Un spectacle pour enfants dans la grange, une soirée DJ avec restauration sur place, et un concert de fanfare déambulatoire

avec La Clique Costarmorigène.

#### Une belle Ch'minerie de l'été...

Fin juillet, un rendez-vous sous le soleil avec la balade contée de Félix et une soirée concert dans le jardin de La Rivée.

#### Des ateliers Yoga et Do-in

#### L'inauguration officielle de l'éco-gîte

L'inauguration officielle a eu lieu le 30 septembre en présence de tous les partenaires financiers et acteurs-actrices du projet HTAG (Hébergement touristique d'avant-garde) depuis ses débuts.

## À VENIR :

Un événement en novembre "La Rivée de l'automne" : des ateliers bricol'enGrange, des soirées contées, des cercles de femmes, des ateliers nature...

Suivez nous sur Facebook, PanneauPocket pour les infos actus.

Les EnGrangeurs se réuniront en assemblée générale ouverte à tous et toutes, tous les 3 mois pour que chacun(e) puisse prendre connaissance des activités et projections de l'association et du lieu qui a pour vocation de devenir un futur éco-lieu. Toutes les idées sont les bienvenues pour animer notre magnifique lieu de vie en pleine construction.

**Prochaines dates : octobre - janvier - avril - juillet.**

## RAPPEL :

Une erreur s'était glissée dans le dernier bulletin de mai 2023 ! Ci-dessous les tarifs actualisés.



### GRILLE TARIFS 2023. La Rivée

<b>STUDIOS 2 pers.</b>	De 55 à 90 euros la nuit
<b>GITE 15 PLACES</b>	De 800 à 1 100 euros le WE
<b>GITE 19 places</b>	De 1 000 à 1 500 euros le WE
<b>GITE 19 places + GRANGE + jardin Privatisation du lieu</b>	De 1 500 à 2000 euros le WE

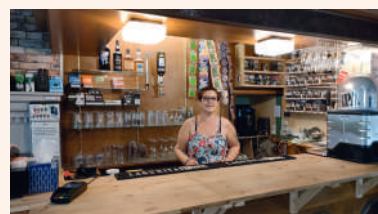
Les tarifs varient selon la période touristique, et sont dégressifs selon le nombre de nuitées cumulées.

Tarifs en gestion libre et autonome sans forfait draps et ménage. Options possibles.  
Evènements type mariage ou séminaire d'entreprise : Sur devis. Consulter la Rivée.

## RÉSERVATION DU GÎTE, nous consulter pour plus de détails :

✉ [bienvenue@larivee.fr](mailto:bienvenue@larivee.fr)

☎ 07 57 18 38 49



## COMMERCE LE SAINT-GEORGES

Après de nombreuses années à la tête de la gérance du bar-tabac-épicerie de la commune déléguée de St-Georges, Chantal Revel a passé le flambeau en septembre 2023.

Désormais, ce sont Aurélie et Xavier Brahim qui vous accueillent aux mêmes horaires que précédemment, dans ce lieu incontournable de la commune historique. Une nouvelle vie professionnelle s'offre à présent pour Aurélie, habitante de la commune déléguée de St-Marc, qui est en reconversion professionnelle.

La reprise du commerce permet de pérenniser l'activité économique de cette zone de Rives-du-Couesnon. Les mêmes services sont conservés : commerce, dépôt de pain, vente de fruits et légumes, relais la Poste, jeux à gratter, bar, tabac, station service...

Enfin, des travaux de rénovation de la partie bar sont à l'étude afin de moderniser les lieux...

N'hésitez pas à vous arrêter pour saluer Aurélie et Xavier.



## MÉDIATHÈQUES



# MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON

### EMPRUNTER ET RENDRE DANS LES 25 MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU, C'EST POSSIBLE !

La carte de lecteur unique donne la possibilité d'emprunter dans toutes les médiathèques du réseau. Vous pouvez par exemple emprunter un document à St-Jean et le rendre à Fougères. Et inversement.

Gratuite et valable 1 an, cette carte permet d'emprunter 20 documents pour 4 semaines. Elle donne aussi accès aux ressources numériques proposées par la médiathèque départementale, aux espaces jeux vidéo des médiathèques, à l'espace informatique de Fougères et au Fablab.

Le portail du réseau [mediatheques.fougères.agglo.bzh](http://mediatheques.fougères.agglo.bzh) vous permet de vérifier la disponibilité d'un document, de le réserver, de vous inscrire à un événement ou de consulter votre compte lecteur.



### LES RENDEZ-VOUS À VENIR



**Atelier-rencontre avec l'autrice-illustratrice Pauline Comis**, dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Fougères Agglomération : le samedi 18 novembre 2023 de 10h à 11h30 à la médiathèque de St-Marc.

Atelier "Nature de papier" à partir de 6 ans. Pauline Comis vous invite à découvrir l'envers du décor de ses livres illustrés. Au rendez-vous, création d'une illustration sur le thème de la nature, en papiers découpés, traces, jeu sur la transparence... Un joyeux mélange de différentes techniques à découvrir ensemble.

### JUSQU'AU 16 MARS : PRIX BD "BULLES À TOUT PRIX"

Le prix "Bulles à tout prix" est ouvert à toute personne de 15 ans et plus, inscrite dans une des médiathèques de Fougères Agglomération.

7 BD sont en compétition. Après la lecture des BD, vous pourrez voter jusqu'au 16 mars 2024 sur un marque-page prévu à cet effet pour le meilleur dessin, le meilleur scénario et la meilleure bande-dessinée. Des BD et goodies seront offerts par tirage au sort.



**Exposition "Bretagne 2870"** : du 23 janvier au 9 mars 2024 à la médiathèque de St-Georges.

2870 : le monde a bien changé et la Bretagne n'est pas épargnée : toute forme de vie a quasiment disparu, l'eau est inexistante et la température élevée. C'est dans un monde sombre, baroque et poétique que nous invite l'auteur-illustrateur Stéphane Heurteau. Cette exposition est destinée à alerter sur les risques que nous faisons courir à notre Monde en dénonçant le gigantisme, la destruction de l'environnement, l'assèchement des mers et océans... C'est aussi un jeu de piste et une invitation à (re)découvrir la Bretagne.



### **Matinées jeux de société**

Des rendez-vous sont régulièrement programmés d'octobre à mai le samedi matin avec Nicolas à la médiathèque de St-Marc.

Des moments privilégiés pour découvrir de nouveaux jeux de société et pour le plaisir de jouer ensemble !



### **Animations petite enfance "Bébés lecteurs"**

Lecture d'histoires courtes, tendres ou drôles et comptines pour les tout-petits âgés de 0 à 3 ans, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou de leurs parents, en partenariat avec le RPE.

Sur inscription auprès de votre médiathèque ou du RPE.

Prochaines séances : mardi 12 décembre matin à la médiathèque de St-Georges et vendredi 15 décembre matin à la médiathèque de St-Jean.

## **LE SERVICE DES MÉDIATHÈQUES : GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !**

- Accès et consultation sur place des documents : livres, gratuits et ouverts à tous.
- Prêt gratuit des documents sur inscription.
- Fonds DVD et jeux de société au niveau des médiathèques de St-Georges et St-Marc.
- Espace et fonds jeux vidéo à la médiathèque de St-Marc.
- Carte de lecteur unique vous permettant d'emprunter gratuitement 20 documents pour 4 semaines dans les 25

médiathèques de Fougères Agglomération.

- Accès à votre compte abonné sur le site [mediatheques.fougeres-agglo.bzh](https://mediatheques.fougeres-agglo.bzh) et sur l'application Mobitheque, pour consulter et prolonger vos prêts, pour effectuer des réservations, et vous inscrire à un événement.
- Accès gratuit aux ressources numériques proposées par la médiathèque départementale (presse, vidéo à la demande, formation en informatique et en langues, littérature numérique jeunesse) chez vous en 1 clic

24h/24 ! Pour créer votre compte, connectez-vous au site <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr>

Vous disposez d'un peu de temps libre, vous aimez la lecture et souhaitez participer à la vie culturelle locale : n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe des bénévoles, même pour une aide ponctuelle !

### **CONTACT**

**Laure Duclaud-Fourmond**

☎ 02 99 69 55 40

✉ [bibliorives@fougeres-agglo.bzh](mailto:bibliorives@fougeres-agglo.bzh)

📍 Médiathèques de Rives-du-Couesnon  
Réseau de Fougères Agglomération

📷 [mediathequesrivesducouesnon](https://www.instagram.com/mediathequesrivesducouesnon)

📱 [mediatheques.fougeres-agglo.bzh](https://www.facebook.com/mediatheques.fougeres-agglo.bzh)

## **LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON**

	<b>St-Georges</b>	<b>St-Jean</b>	<b>St-Marc</b>	<b>Vendel</b>
Mardi	16h30 - 18h		16h30 - 18h	16h30 - 17h30
Mercredi	16h - 18h	10h30 - 12h00 / 16h30 - 18h	10h - 12h30 / 16h - 18h	
Jeudi			16h - 18h	
Vendredi		16h30 - 18h		17h - 18h
Samedi	10h - 12h30	10h30 - 12h30	10h30 - 12h30	
Téléphone	02 30 96 63 77	02 23 5110 95	02 99 69 55 40	



## SUR LES PAS DE RACHEL

L'association "Sur les pas de Rachel" soutient Rachel Gigory, née le 11 août 2016, atteinte de paralysie cérébrale. Son but est d'aider Rachel à acquérir la plus grande autonomie possible dans sa motricité.

### Le budget des besoins en 2024 est de 52 000 € :

- achat d'un véhicule adapté pour permettre l'installation sécurisée de Rachel et le transport de son matériel ;
- séances de balnéothérapie à Fougères et d'hippothérapie à St-Aubin-du Cormier, avec Donia Sitruk, coach sportive indépendante ;
- stages pluridisciplinaires intensifs à "À pas de chenille" à Fougères (5 semaines sur l'année de 31h chacune de rééducations en kinésithérapie, ergothérapie,

orthophonie, psychomotricité, médiation animale, balnéothérapie, sport adapté, éducation spécialisée, ostéopathie).

Si vous souhaitez nous aider dans nos projets, vous pouvez envoyer un chèque à :

### **SUR LES PAS DE RACHEL -**

9 La Machepas  
Saint-Marc-sur-Couesnon  
35140 Rives-du-Couesnon.

### **"Sur les pas de Rachel", c'est aussi :**

- un partenariat avec "Douce saveurs créoles", traiteur réunionnais. Pour chaque part achetée (en food-truck ou en traiteur à domicile/

en salle), 0,10 € sont reversés à notre association.

<https://fr-fr.facebook.com/www.doucessaveurscreoles.fr/>

- notre prochaine action : participation au marché de Noël de Noyal-sur-Vilaine les samedi 2 et dimanche 3 décembre. Venez nombreux !

Vous pouvez aussi transmettre nos coordonnées à toute structure qui organise des événements mais cherche comment utiliser ses bénéfices dans le domaine caritatif (événements sportifs, comités de fêtes, etc.).



## HISTOIRE ET PATRIMOINE ST-MARC

L'association continue ses activités, marquées par des temps forts tels que la visite à la cathédrale de Rennes, la participation au projet de la restauration de la sacristie de l'église de St-Marc, et la préparation des journées du patrimoine: :

2024 est une année qui va nécessiter plus de dons qu'habituellement, et vous êtes nos meilleurs porte-paroles !

**MERCI À TOUS  
POUR VOTRE SOUTIEN ♥**

### CONTACT

- ✉ [surlespasderachel@gmail.com](mailto:surlespasderachel@gmail.com)
- 🌐 <https://www.facebook.com/surlespasderachel35/>
- 📱 #surlespasderachel

- 17 juin : visite commentée à la cathédrale de Rennes où est exposé le magnifique calice de St-Marc. Pique-nique et balade dans les jardins de St-Martin ont agréablement terminé cette sortie. Notons que le calice reste exposé à la cathédrale où il est toujours possible de se rendre pour l'admirer.
- 22 août : soirée festive "Sortie d'four" animée par le collectif TMSAF (Théâtre, Musique, Solidarité, Ambition, Fougue) du Tiercent. Après une restauration "autour du four", la chanteuse Morjane Ténéré a animé la soirée devant un public nombreux. Une belle soirée chaleureuse.

- 16 et 17 septembre, dans le cadre

des journées européennes du patrimoine, l'association a proposé des expositions à l'intérieur de l'église sur ses travaux en cours, l'histoire et les vêtements sacerdotaux (4 visites guidées par S. Averty), des exposants luthiers sur le parvis, un spectacle de danse irlandaise, un repas en musique et le fest-noz avec 4 groupes de musiciens aux racines locales.

- 22 octobre : organisation d'un "Troc-plantes et graines" dans le jardin du presbytère à St-Marc.

### CONTACT ET INFORMATIONS :

- ✉ [historeetpatrimoine.stmarc@laposte.net](mailto:histroreetpatrimoine.stmarc@laposte.net)



## COMITÉ DES FÊTES ST-JEAN



### RANDO VÉLO ET PÉDESTRE

Le dimanche 15 mai 2023, une cinquantaine de sportifs de tous niveaux s'était donnée rendez-vous à la salle des sports pour la 3<sup>e</sup> rando vélo et, nouveauté, pédestre des Rives-du-Couesnon.

Malgré une météo capricieuse, cette petite activité conviviale a pu se dérouler sans une seule goutte d'eau !!!

Nos cyclistes et marcheurs ont pu découvrir ou redécouvrir une multitude de chemins et petites routes qui jalonnent notre belle commune nouvelle de Rives-du-Couesnon.

La traditionnelle galette saucisse clôturait cette belle matinée.

Rendez-vous l'année prochaine !

### FEU DE LA SAINT-JEAN

L'année 2023 fera partie des années exceptionnelles à la vue du nombre de personnes présentes à cette magnifique soirée. Le temps clément du mois de juin y a été certainement pour beaucoup.

Restauration, buvette, structures gonflables et animations ont apporté beaucoup de plaisir à tous.

Notre chanteur Christophe et le groupe "Vantage" ont grandement participé au succès de cette soirée, sans oublier, bien sûr notre DJ Didier et son complice Jérémy.

L'embrassement du feu a finalisé cette belle soirée.

Mais bien sûr, rien n'aurait été possible sans le dévouement des bénévoles, l'aide de nos partenaires, de la mairie, et de notre belle équipe du comité des fêtes. Soyez-en tous remerciés !



### AGENDA 2023-2024

**Repas des bénévoles :**  
vendredi 13 octobre 2023

**Marché des créateurs de Noël :**  
vendredi 8 décembre 2023 à partir de 16h30, dans la salle des sports de St-Jean

**Repas des fruits de mer :**  
samedi 2 mars 2024 en soirée

**Randonnée vélo et pédestre :**  
dimanche 19 mai 2024

**Feu de la Saint-Jean :**  
vendredi 21 juin 2024





## LE CLUB DE LA 2<sup>E</sup> JEUNESSE

### QUELQUES ACTIVITÉS PASSÉES

- **6 avril 2023** : repas du secteur, organisé par le club de St-Aubin-du-Cormier ;
- **11 mai 2023** : journée "Retrouvailles" des clubs du secteur affiliés à Gemouv35 ;
- **24 mai 2023** : concours de belote de printemps avec la participation de 122 joueurs ;
- **20 juin 2023** : sortie champêtre du Club à la base de loisirs du plan d'eau de la Haute-Vilaine à la Chapelle-Erbrée ;

● **13 septembre 2023** : concours de belote d'automne ;

● **1<sup>er</sup> octobre 2023** : repas annuel du club ;

● **10 octobre 2023** : organisation du concours de dictée au profit des clubs Gemouv35 ;

● participation de membres au dispositif "Des gestes qui sauvent" dispensé par le Docteur Lecomte .

novembre : notre traditionnel bowling à Fougères ;

● **mercredi 22 novembre** : concours de belote au profit du Téléthon ;

● la date du déroulement de l'Assemblée générale du club n'est pas encore fixée.

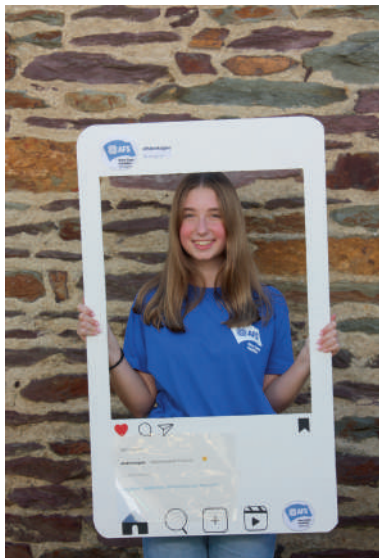
Le Club de la 2<sup>e</sup> Jeunesse vous souhaite une bonne reprise de vos activités et un bel automne.

En attendant, gardez-vous bien !

ALAIN NOIRTIN,  
président du Club de la 2<sup>e</sup> Jeunesse  
St-Jean

### CALENDRIER DES ACTIVITÉS À VENIR

- fin octobre 2023 ou début



# DE JEUNES ÉTRANGÈRES DÉCOUVRENT RIVES-DU-COUESNON

Quelques mois pour vivre la vie d'une lycéenne française, c'est le challenge que se sont lancées Maïa d'Espagne, Juliana du Costa Rica et Annie de Grèce en passant 5 et 10 mois en France (tout comme 300 autres jeunes). Et c'est au sein de Rives-du-Couesnon que le théâtre de leur aventure se passe depuis début septembre.

Au programme de leur séjour : partager la vie d'une famille bénévole, suivre les cours au lycée, découvrir des activités extra-scolaires et se faire des amis Français et du Monde.

Nous avons recueilli leurs premières impressions :

Juliana : « En arrivant j'avais l'impression d'être dans un film ou dans un rêve. Aussi je pensais que les Français n'étaient pas très amicaux, plutôt froids, mais nous avons eu un accueil très chaleureux à la gare. Je suis très curieuse de connaître la France. »

Maïa et Annie sont très heureuses et reconnaissantes d'être en France et sont prêtes, elles aussi, à découvrir notre pays. En accueillant ces jeunes, les familles s'ouvrent au Monde et découvrent de

nouvelles cultures. Elles reçoivent un jeune étranger et ouvrent leur porte à un nouveau membre de la famille, un fils ou une fille. Cette expérience vous fera vivre des moments inoubliables en famille et crée des liens à vie.

AFS Vivre Sans Frontière recherche des familles d'accueil pour le mois de janvier (accueil de 5 mois) ou septembre prochain (accueil de 3, 5 ou 10 mois).

AFS Vivre Sans Frontière permet également à des jeunes français de 15 à 18 ans de découvrir un pays et sa culture en totale immersion en famille et au lycée.

D'ailleurs, une quinzaine de jeunes Brétiliens est également partie cet été dans un pays étranger pour y vivre cette aventure, en Thaïlande, Argentine, Espagne, Autriche, Mexique, USA et

Japon. Pour ces jeunes, la découverte est surtout culturelle.

Envie de partir ? Les bénévoles locaux sont à votre écoute.

### CONTACTS

- @ afs.fr
- f AFS Bretagne
- @ AFS Bretagne

### CONTACTS LOCAUX

**Pour un accueil :** Gilles Colleu  
✉ gilles.colleu@afs.org  
☎ 06 85 71 76 32

**Pour un départ :** Chrystèle Desguérets  
✉ chrystele.desguerets@afs.org  
☎ 06 71 37 50 20

# LA PRÉSERVATION DE NOTRE BOCAGE EN QUESTION

Quand on évoque le remembrement, nous en parlons souvent comme d'une pratique révolue des années 60-70... Or il n'en est rien ! L'arasement des talus continue de nos jours !



Pourtant, le rôle majeur des haies et talus est aujourd'hui reconnu dans le maintien de la biodiversité, la préservation de l'eau et celle des sols, et les dégâts majeurs générés par leur destruction massive sont de mieux en mieux mesurés. Cette gestion est encadrée par la Loi.

Régulatrice et protectrice, cette forêt linéaire constitue un ensemble de filtres naturels, de niches et de corridors écologiques. Et ce ne sont pas des "bobos parisiens" qui le disent pour sauver le joli paysage de leurs vacances mais des scientifiques, spécialistes des sols, qui rappellent que la terre n'est pas qu'une simple matière à exploiter mais qu'elle doit rester vivante pour notre survie même.

Malgré ces données alarmantes, on arrache encore beaucoup plus qu'on ne replante, en Bretagne notamment. Bien sûr, certains vous diront qu'il n'y a pas de soucis puisque que l'État finance les replantations !... Mais l'équilibre n'y est pas du tout car, si l'arasement des talus se fait parfois de façon légale quand il est justifié, il a souvent lieu en toute impunité, bien que les propriétaires aient l'obligation de solliciter une autorisation pour arracher leurs haies. Or, quand le mal est fait, l'amputation est bien là et d'ailleurs... les contrevenants sont-ils réellement poursuivis ?

Même si l'on replantait, combien d'années faudrait-il pour retrouver la richesse des zones amputées ?

Plusieurs associations travaillent à protéger ce patrimoine en danger, n'hésitez pas à les contacter, notamment :

## Eau et Rivières de Bretagne :

📧 [www.eau-et-rivieres.org](http://www.eau-et-rivieres.org)

## Site de France Nature Environnement :

📧 <https://fne.asso.fr>  
<https://sentinellesdelanature.fr>

Pour plus d'informations ou si vous êtes témoins d'arasements "sauvages", vous pouvez bien sûr aussi vous adresser directement en mairie.



### ADOPTONS LES BONS GESTES EN FAVEUR DE NOS RIVIÈRES ET DES EAUX LITTORALES DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 80 % de la pollution des mers provient des continents. Les déchets et produits polluants sont entraînés par la pluie vers les rivières avant de se déverser dans la mer.

Le Syndicat du bassin versant du Couesnon, en partenariat avec les communes de son territoire, ont donc décidé de rappeler ce constat aux habitants en lançant la campagne de sensibilisation "La mer commence ici".

Cette campagne consiste à mettre en place des macarons à proximité des avaloirs d'eau pluviale sur lesquels est inscrit la mention suivante "La mer commence ici, ne rien jeter".

L'objectif est d'inciter les usagers, habitants comme touristes, à ne plus rien jeter par terre - ou directement dans ces grilles d'évacuation - en leur rappelant que les déchets entraînés par l'eau de pluie finiront toujours leur route dans la rivière, puis la Baie du Mont-Saint-Michel avant d'être dispersés dans les mers et océans.

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION "LA MER COMMENCE ICI"

### LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES : UNE CONNEXION DIRECTE À LA RIVIÈRE... ET À LA MER

Mises en place pour la collecte des eaux de pluie, les grilles d'évacuation, appelées avaloirs, recueillent les eaux qui ruissellent sur la chaussée et évitent les inondations. Ces eaux proviennent de toutes les surfaces imperméabilisées (toitures, routes, trottoirs, parkings, etc.). L'eau ainsi recueillie passe ensuite par des canalisations sous la chaussée et rejoint directement les cours d'eau puis la mer en emportant tout ce qui se trouve sur son passage : mégots, papiers, plastiques, chewing-gums, déjections canines, solvants, peintures, huiles, hydrocarbures et autres... Pour exemple, un mégot contient 2 500 substances toxiques et pollue à lui seul 500 litres d'eau ! En France 1 000 mégots sont jetés par terre toutes les secondes.

### LES AVALOIRS D'EAUX PLUVIALES NE SONT PAS DES POUBELLES !

Les avaloirs d'eau pluviale ne sont donc pas des bouches d'égout, l'eau qui s'y engouffre ne transitera pas dans une station d'épuration. Donc contrairement

aux idées reçues, les eaux pluviales ne sont pas traitées. Cette méconnaissance induit des gestes inadaptés et tout déchet, liquide comme solide, jeté dans les avaloirs ou sur la voie publique finira sa course sur la plage ou en mer. En chemin, c'est aussi toute la biodiversité des rivières qui est impactée. Ces pollutions peuvent impacter la vie aquatique et représentent un danger pour la santé humaine.

En expliquant aux usagers le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales, les communes et le Syndicat du bassin versant du Couesnon espèrent déclencher une prise de conscience collective.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

#### Syndicat du bassin versant du Couesnon

1 rue Louis Lumière - Parc de l'Aumallerie  
35133 La Selle-en-Luitré

☎ 02 99 99 22 51

✉ [accueil@bassin-couesnon.fr](mailto:accueil@bassin-couesnon.fr)

🌐 [www.bassin-couesnon.fr](http://www.bassin-couesnon.fr)

📘 [www.facebook.com/syndicat.du.bassin.versant.du.couesnon](https://www.facebook.com/syndicat.du.bassin.versant.du.couesnon)

Notre **site web** est en ligne !

**WWW.S3TEC.BZH**



### Découvrir S3T'ec

ses compétences, son territoire, ses élus.

### Identifier les outils

de traitement, les visiter en vidéo ou en réel !

### Comprendre le devenir

des déchets et leurs modes de valorisations.



## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour tout savoir sur le traitement de vos déchets, consultez le nouveau site web de S3T'ec : [WWW.S3TEC.BZH](http://WWW.S3TEC.BZH)

S3T'ec -Syndicat de tri, traitement et transition écologique et circulaire- est le service public en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés pour les territoires du Smictom Sud Est 35 (Vitré) et du Smictom du Pays de Fougères.

Une fois collectés par les Smictom, S3T'ec prend en charge et gère le traitement de vos ordures ménagères, de la collecte sélective et des déchets déposés dans les 22 déchèteries du territoire. S3T'ec rayonne sur un territoire de 114 communes, dont la vôtre.

### **Consulter [www.s3tec.bzh](http://www.s3tec.bzh), c'est la possibilité de découvrir :**

- les usines qui traitent vos déchets, avec des explications sur leurs différents process ;

- le devenir des déchets, matière par matière : leur processus de valorisation matière, énergétique, organique... ;
- des vidéos, les publications officielles du Syndicat... ;
- et bien sûr, les élus qui le composent, les objectifs et le territoire sur lequel le Syndicat assure ses compétences.

### **Visiter un site de traitement, est-ce possible ?**

Que vous soyez un(e) enseignant(e), un(e) habitant(e) curieux(se) de comprendre les process, une entreprise ou une association, S3T'ec propose des visites des sites industriels sur inscription, selon des dates prédéfinies (et sous réserve

d'un nombre suffisant de personnes sur les créneaux proposés). Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page "Les outils de traitement". Les premières visites ont commencé le 29 septembre, n'hésitez pas à vous inscrire sur les suivantes !

### **CONTACTS :**

**S3T'ec, Syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés Vitré Fougères**

28, rue Pierre et Marie Curie  
35500 Vitré

@ [www.s3tec.bzh](http://www.s3tec.bzh)

S3T'ec est aussi sur LinkedIn !



# DIVERS SERVICES

### MAIRIES

**Mairie Rives-du-Couesnon**  
mairie@rivesducouesnon.fr

#### St-Jean

Ouverture au public :  
Lundi : 9h - 12h / 16h - 19h  
mercredi, jeudi et vendredi :  
9h - 12h  
1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois :  
9h - 12h  
02 99 39 12 57

#### St-Georges

Ouverture au public :  
Lundi : 9h - 12h  
Jeudi : 14h - 17h  
02 99 97 61 85

#### St-Marc

Ouverture au public :  
Mardi et vendredi : 9h - 12h  
02 99 39 12 54

#### Vendel

Ouverture au public :  
lundi et vendredi : 14h - 17h  
02 99 97 62 39

### ÉCOLES PUBLIQUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE (SIRS)

#### St-Georges

Le directeur M. Gressier  
02 99 97 66 58

#### St-Jean

La directrice Mme Le Roux  
02 99 39 10 95

#### St-Marc

La directrice Mme Guihard-Prével  
02 99 39 15 24

#### Vendel

La directrice Mme Gilson  
02 99 17 10 06

#### La Chapelle St-Aubert

La directrice Mme lhuello  
02 99 18 79 34

### MÉDIATHÈQUES

bibliorives@fougères-agglo.bzh

#### St-Georges

Mardi : 16h30 - 18h  
Mercredi : 16h - 18h  
Samedi : 10h - 12h30  
02 30 96 63 77

#### St-Jean

Mercredi : 10h30 - 12h  
et 16h30 - 18h  
Vendredi : 16h30 - 18h  
Samedi : 10h30 - 12h30  
02 23 51 10 95

#### La Pozz à St-Marc

Mardi : 16h30 - 18h  
Mercredi : 10h - 12h30 / 16h - 18h  
Jeudi : 16h - 18h  
Samedi : 10h30 - 12h30  
02 99 69 55 40

#### Vendel

Mardi : 16h30 - 17h30  
Vendredi : 17h - 18h

### AUTRES SERVICES

**ALSH L'Île aux pirates - St-Jean**  
6/8 rue des Écoles

Rémy Plé-Deschamps

Permanences :

Lundi : 8h45 - 11h

Mercredi : 9h - 17h

06 07 24 13 46

stjean.alsh@fougères-agglo.bzh

#### ALSH CROC'Loisirs - St-Georges

13, rue du Romarin  
Anne-Laure Gastebois

Permanences :

Lundi : 10h30 - 11h30

Mercredi : 9h - 17h

06 79 59 94 18

stgeorges.alsh@fougères-agglo.bzh

#### Architecte conseil

Mikaël Gobin

Prendre RDV au 02 99 94 50 34

cau35@ille-et-vilaine.fr

#### CDAS

88, rue de la Forêt 35300 Fougères

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h

(fermeture à 16h30 le vendredi)

Fermeture au public le mardi matin

02 22 93 65 40

#### CLIC (Centre local d'information et de coordination)

3, avenue de Normandie  
35300 Fougères

Accueil téléphonique ouvert du

lundi au vendredi de 9h30 à 12h et

de 13h30 à 17h (fermeture le lundi

après-midi et le vendredi à 16h30)

Accueil sans rendez-vous du lundi au

vendredi de 9h30 à 12h

Les conseillères reçoivent

exclusivement sur rendez-vous.

02 99 98 60 23

#### CPAM

3, avenue François Mitterrand  
35300 Fougères

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique du lundi au  
vendredi de 8h30 à 17h30  
Numéro d'appel : 3646

### **EDF**

1, rue de la Moussais  
35305 Fougères  
09 69 32 18 79  
www.edf.fr

### **France services**

#### **Pôle de services de proximité**

3, rue la Liberté  
35140 St-Aubin-du-Cormier  
Informations et RDV tous les matins  
de 9h à 12h30 ainsi que les mardi et  
jeudi de 13h30 à 17h  
1<sup>er</sup> niveau d'informations : CAF,  
CPAM, MSA, Carsat, DGFIP, Ants,  
La Poste, ministère de la Justice,  
Pôle Emploi  
02 23 42 42 13

#### **Micro-crèche**

5, rue des Écoles - St-Jean  
Océane Gohin  
06 43 47 74 63  
microcreche@fougères-agglo.bzh

#### **Mission locale**

5, rue des Écoles - St-Jean  
Permanences le mardi de 9h15 à  
12h15 sur RDV  
02 30 27 01 60  
07 74 58 64 25

#### **PAE (Point Accueil Emploi)**

5, rue des Écoles - St-Jean  
Pierrette Leduc  
Permanences le mardi de 9h à 12h30  
et l'après-midi sur RDV  
02 99 98 59 43  
pae@fougères-agglo.bzh

#### **Pharmaciens**

Composer le 3237

#### **PMI**

5, rue des Écoles - St-Jean

Permanences le jeudi sur RDV  
02 22 93 65 40

#### **POLICE**

Appeler le 17

#### **POMPIERS**

Appeler le 18 OU le 112  
(à partir d'un portable)

#### **Relais petite enfance (RPE)**

5, rue des Écoles - St-Jean  
Océane Gohin  
Permanences téléphoniques  
le mardi de 15h à 18h  
Permanences sur RDV  
le jeudi de 13h30 à 19h  
06 43 47 74 63  
rpe@fougères-agglo.bzh

#### **SAMU 35**

Appeler le 15

#### **Service cadastre**

1, rue Bad Munstereifel  
35300 Fougères  
Du lundi au vendredi  
02 99 17 25 00  
www.cadastre.gouv.fr

#### **Service de gestion comptable (SGC)**

1, rue Bad Munstereifel  
35300 Fougères  
Accueil physique sans rendez-vous  
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h ;  
sur rendez-vous les lundi, mardi et  
jeudi de 13h30 à 16h  
02 99 99 78 40  
sgc.fougères@dgfip.finances.gouv.fr

#### **STGS**

22, rue des Grèves  
50307 Avranches cedex  
Service astreinte 7/7 jours  
24/24 heures  
Accueil clientèle du lundi au vendredi  
de 8h à 18h . 09 69 32 69 33  
www.stgs.fr  
eau@stgs.fr

## **SMICTOM**

Allée Eugène Freyssinet  
ZA de l'Aumaillerie 35133 Javené  
02 99 94 34 58  
www.smictom-fougères.fr

### **Javené**

Allée Eugène Freyssinet

#### **Horaires d'hiver**

(du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février)

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 18h ;

Vendredi et samedi de 8h30 à 12h

et de 14h à 18h ;

#### **Horaires d'été**

(du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre)

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 18h ;

Vendredi de 8h30 à 12h

et de 14h à 18h ;

Samedi : journée continue de 8h30  
à 18h

#### **St-Aubin-du-Cormier**

ZI de Chedeville (toute l'année)

Du lundi au mercredi de 9h à 12h

et de 14h à 18h ;

Jeudi de 9h à 12h ;

Vendredi et samedi de 9h à 12h30 et  
de 13h30 à 18h

## **RAPPEL :**

La carte d'accès en déchèterie est  
obligatoire.

Les usagers doivent l'avoir sur eux  
en cas de contrôle à la déchèterie  
de St-Aubin-du-Cormier.

Elle est délivrée gratuitement  
sur demande à tous les foyers du  
territoire du Smictom.

#### **Pour faire une demande de carte :**

[https://smictom-fougères.](https://smictom-fougères.fr/vos-demarches-en-ligne/)

[fr/vos-demarches-en-ligne/](https://smictom-fougères.fr/vos-demarches-en-ligne/)

[demande-de-carte-decheterie/](https://smictom-fougères.fr/vos-demarches-en-ligne/)

**MAIRIES ANNEXES DE :**

**SAINT-JEAN-SUR-COUESNON**  
02 99 39 12 57

**SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ**  
02 99 97 61 85

**SAINT-MARC-SUR-COUESNON**  
02 99 39 12 54

**VENDEL**  
02 99 97 62 39

**MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON**

4, rue Nationale -  
Saint-Jean-sur-Couesnon  
35140 Rives-du-Couesnon

 [mairie@rivesducouesnon.fr](mailto:mairie@rivesducouesnon.fr)

 [rivesducouesnon.fr](http://rivesducouesnon.fr)

 [mairie rivesducouesnon](https://www.facebook.com/mairie.rivesducouesnon)

 <https://www.panneaupocket.com/>